



## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-069

**SERVICE :** Conservatoire d'Agglomération

**OBJET :** Don d'une clarinette basse par l'association La Fosse Ô Lyon

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n°22-20 en date du 10 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

**CONSIDERANT** que le Conservatoire d'Agglomération possède 1 Clarinette Sib Basse de marque Buffet-Crampon, en étui rigide, n° de série 28206 avec 1 bec Buffet Crampon, 1 couvre bec et 1 ligature métal argenté, pied, support de pouce réglable, écouvillon n° d'inventaire Clb-04 ;

**CONSIDERANT** que l'association La Fosse Ô Lyon, domiciliée 21 rue Petrequin - 69006 Lyon, dont le directeur artistique est monsieur Samuel FERNANDEZ, enseignant au Conservatoire d'Agglomération, a effectué une demande de prêt à titre gracieux de cet instrument en vue d'une série de répétitions et d'un spectacle qui a eu lieu le 14 octobre 2023 à la Bourse du travail de Lyon;

**CONSIDERANT** que ce prêt a été accordé après la remise d'une attestation d'assurance auprès de la compagnie MAIF, contrat 4303070T et que l'association La Fosse Ô Lyon s'est engagée à restituer l'instrument en bon état à la fin de la période de prêt ;

**CONSIDERANT** que les lieux de répétitions de l'association la Fosse Ô Lyon ont été cambriolés entre le 7 octobre et le 8 octobre 2023, que l'instrument a été volé, et que des plaintes ont été déposées par le Conservatoire d'Agglomération et par l'association la Fosse Ô Lyon ;

**CONSIDERANT** que l'association la Fosse Ô Lyon s'est engagée auprès du Conservatoire d'Agglomération à remplacer l'instrument manquant, qu'elle a activé son assurance et qu'elle a été indemnisée du préjudice subi ;

**CONSIDERANT** que l'association la Fosse Ô Lyon a acquis, le 9 mars 2024, une clarinette basse neuve de marque Buffet- Crampon, modèle BC1180, n° de série B001926 en étui rigide, avec 1 bec Buffet-Crampon, 1 cordon et 1 écouvillon, pour en faire don au Conservatoire d'Agglomération qui l'enregistrera sous le n° d'inventaire Clb05 ;

### DECIDE

**D'ACCEPTER** la proposition de don de cette clarinette basse formulée par l'association La Fosse Ô Lyon ;

**D'INTEGRER** l'instrument donné à l'inventaire du parc instrumental et matériel du Conservatoire d'Agglomération.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 12 mars 2024.

Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente



**Sylviane CHÊNE**

Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante

